

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 532

11 mars 2009

SOMMAIRE

Al.Met Invest S.A.	25496	Linton Properties S.à r.l.	25494
Alnitak S.à r.l.	25509	Lirvest S.à r.l.	25533
APF 1 S.à r.l.	25495	LuxCo 68 S.à r.l.	25516
APF 2 S.à r.l.	25494	Luxcorp Church Hill Holding S.A.	25491
Artes Finance Holding S.A.	25495	Mandataria Immobilière S.A.	25503
ArthroCare Luxembourg S.à r.l.	25536	Mangrove III S.C.A. SICAR	25514
A.T.B. Finanziaria S.A.	25497	Manodo Management Europe GmbH	25490
Avouillons Finance S.à r.l.	25503	Martac	25507
Caves Maia S.à r.l.	25492	Medilux S.A.	25534
Celtes Investments S.à r.l.	25504	Multiserv S.A.	25532
Cristal Purple S.à r.l.	25536	Nuotoundici S.A.	25510
Damolu Holding S.A.	25528	Operinvest S.A.	25501
Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A.	25502	Packaging Technology Holding S.A.	25531
Dété Publicité & Communication S.à.r.l.	25505	Packaging Technology Participation S.A.	25525
Diko S.C.l.	25522	Patcat Investments	25492
Eldolux	25529	Pharma Fortune S.A.	25493
EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l.	25519	Project Investment S.à.r.l.	25493
GA Investments S.à.r.l.	25491	Rafferty Corporation S.à r.l.	25499
G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l.	25490	Resolution Luxville S.à r.l.	25491
G.O. II - Luxembourg Walt S.à r.l.	25492	Rimar Internationale S.A.	25502
GPI	25490	Risor Invest S.A.	25497
Groupement agricole WEIS Frères, société civile	25526	SGBTIF	25511
Guyana Holding S.à r.l.	25493	Shing Shuan S.A.	25499
Holmes Place 1 S.à r.l.	25500	Sogeco S.à r.l.	25513
Holmes Place 1 S.à r.l.	25495	Spilform S.A.	25496
Hummingbird S.A.	25498	Systemgastronomie K. Kiermeier G.m.b.H.	25504
Immobilière Maybach S.à r.l.	25500	Tamara Two S.à r.l.	25535
Intaris	25494	TML-Invest S.à r.l.	25496
Iovis S.A.	25536	UBS Access Sicav	25501
		Wind Acquisition S.à r.l.	25498

G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.284.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 février 2009

Première résolution

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026649/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Manodo Management Europe GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.090.

—
Le Bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025686/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02615. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

GPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.941.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 3 février 2009

Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 3.2.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GPI

Paul MARX / Eric MAGRINI

Référence de publication: 2009024655/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Luxcorp Church Hill Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.086.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025689/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01586. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

GA Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.269.575,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 86.918.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 février 2009**Première résolution*

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009026652/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Resolution Luxville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.383.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 10 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 10 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Patricia Schon, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérante - Catégorie B de la Société, avec effet en date du 10 février 2009;
- Nomination de Mademoiselle Corinne Muller, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérante - Catégorie B de la Société, avec effet en date du 10 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Valérie Ingelbrecht
Mandataire

Référence de publication: 2009025246/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Patcat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.072.

Le Bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025693/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02605. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Caves Maia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9145 Erpeldange, 45, Porte des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 139.455.

Extrait des résolutions de l'A.G. des associés du 10 février 2009

Gérants

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Zeferino Jesus BARROS DE OLIVEIRA, né le 13 février 1962 à Oliveira Do Bairro au Portugal demeurant L-9145 Erpeldange, 45, Porte des Ardennes de ses fonctions de gérant technique avec effet immédiat

- nomination de Monsieur Patrick REEFF, commerçant, né le 07 février 1985 à Ettelbruck, demeurant L-9142 Burden 3 rue Jean-Pierre Gaspard, aux fonctions de gérant technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025286/1218/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

G.O. II - Luxembourg Walt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.692.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 février 2009

Première résolution

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026655/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Project Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 10 février 2009.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009025812/241/13.

(090027989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés qui s'est tenue le 10 février 2009

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de Guyana Holding S.A.R.L. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Candace Valiunas, ayant son adresse professionnelle au 100 Piccadilly, W1J 7NH Londres, Royaume Uni, de sa fonction de Gérante et ce avec effet au 19 décembre 2008;

- d'accepter la démission de Candida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de Gérante et ce avec effet au 04 novembre 2008;

Luxembourg, le 11 février 2009.

Séverine Canova

Gérante

Référence de publication: 2009025282/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Pharma Fortune S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 4.440.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.782.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue par conférence téléphonique le 14 janvier 2009 à 16.00 heures

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

Marco Sterzi / Xavier Mangiullo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009025881/9125/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.052.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APF 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009025755/8334/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05729. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Intaris, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 132.129.

Extrait de la cession de parts du 1^{er} décembre 2008

Il en résulte d'une cession de parts du 1^{er} décembre 2008 que:

la société anonyme FIDACC, établie et ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130529, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction,

a cédé 50 parts sociales de la société à responsabilité limitée INTARIS à

la société anonyme SPR SOPARFI SA, établie et ayant son siège social à L-9834 Holzthum, 4A, rue de Lellingen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Diekirch sous le numéro B 142069, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025807/785/20.

Enregistré à Diekirch, le 28 janvier 2009, réf. DSO-DA00457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090027410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Linton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.818.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 5 février 2009

Première résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Bob FABER de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les associés nomment Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026632/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Artes Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 86.055.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue par conférence téléphonique
le 13 janvier 2009 à 10.00 heures*

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

Marco Sterzi / Xavier Mangiullo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009025850/9125/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

APF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.050.

—
Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APF 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009025754/8334/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05728. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Holmes Place 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.486.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLMES PLACE 1 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009025706/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04655. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

AI.Met Invest S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.671.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue par conférence téléphonique
le 13 janvier 2009 à 14.00 heures*

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

Marco Sterzi / Francesca Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009025854/9125/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

TML-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.006.

—
Auszug aus den Protokollbeschlüsse des Alleingeschafters vom 12. Dezember 2008

Der Alleingeschafter beschließt:

- Herr Volkhard Otto METT, Diplom-Volkswirt, wohnhaft Seestrasse 81, CH-8806 Bäch;
- Herr Carsten SCHMIEDLER, administrateur de sociétés, wohnhaft Schwarzbachstrasse 18, D-86420 Diedorf;
- Herr Martin GÖGELMANN, administrateur de sociétés, beruflich wohnhaft rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg als Geschäftsführer zu ernennen. Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2008 zu beschließen hat.

Luxemburg, den 28. Januar 2009.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Référence de publication: 2009024644/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Spilform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.368.

—
Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 février 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur
Par Doeke van der Molen
Représentant Permanent

Référence de publication: 2009025281/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Risor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.470.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 janvier 2009

- Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

RISOR INVEST S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009025982/1022/35.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

A.T.B. Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 81.734.

—
Il résulte de lettres adressées à la société en date du 19 janvier 2009 que Madame Annalisa CIAMPOLI, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiënerie à L-1510 Luxembourg, Monsieur Riccardo Moraldi, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiënerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Andrea DE MARIA, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiënerie à L-1510 Luxembourg ont démissionné de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet au 23 janvier 2009.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 19 janvier 2009 que AUSTIN EQUITIES S.A., ayant son siège social en Mossfon Building, East 54th Street Panama a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 23 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024625/5878/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Hummingbird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.848.

- Constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, alors de résidence à Junglinster, le 18 juillet 2007, publié au Mémorial C - N° 1855 du 31 août 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement à L-2450 LUXEMBOURG, 15 boulevard Roosevelt, en date du 31 décembre 2008 que:

- Le siège de la société a été transféré avec effet immédiat au 15 Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg

- Démission des administrateurs suivants, à savoir:

* la société LANNAGE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg;

* la société VALON S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg;

* la société KOFFOUR S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg.

- Démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- la société AUDIT TRUST S.A., avec siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Ont été nommés en remplacement:

au poste d'administrateur:

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15 boulevard Roosevelt;

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15 Boulevard Roosevelt;

- Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15 Boulevard Roosevelt.

au poste de commissaire aux comptes:

- la société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223 Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Pour la société HUMMINGBIRD S.A

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009025841/687/35.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Wind Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.484.

Par résolutions signées en date du 9 décembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Luis Liduvino Quiroga Perez, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de Catégorie A avec effet immédiat.

- Nomination de Luigi Pettinicchio, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de Catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Jean Perarnaud, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de Catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Jens Thomassen, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de Catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024633/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Shing Shuan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 56, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.815.

Extrait des résolutions

de l'assemblée générale tenue en date du 25 août 2008

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants:

- Monsieur Walter HINH NHU, demeurant à 31, rue Wilson L-2732 Luxembourg
- Monsieur Phuoc HINH NHU, demeurant 15, rue des Jardins à L-4151 Esch/Alzette
- Mademoiselle Hoa HINH TIEU, demeurant 15, rue des Jardins à L-4151 Esch/Alzette

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Di Dung HINH, né le 16 août 1959 à Zhejiang (Chine) demeurant 22 rue Anatole France à L-1530 Luxembourg pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014, en remplacement de la société MGI FISOGEST Sàrl.

Extrait des résolutions de la réunion

du conseil d'administration tenu en date du 25 août 2008

Administrateur délégué

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur délégué, Monsieur Walter HINH NHU demeurant à 31, rue Wilson L-2732 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Conseil d'Administration

Le patronyme de l'administrateur-délégué, Monsieur HINH NHU lam a changé par arrêté grand-ducal pour devenir Monsieur Walter HINH NHU.

Luxembourg, le 25 octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009025267/1218/33.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Rafferty Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.350.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de clôture de la liquidation de la société SREI (Spain) S.à r.l., associée de Rafferty Corporation S.à r.l., en date du 22 décembre 2008 que les 5.605 (cinq mille six cent cinq) parts sociales détenues dans Rafferty Corporation S.à r.l. par la société SREI (Spain) S.à r.l. ont été transférées à la société SREI (Southern Europe) S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.986, ayant un capital social de EUR 12.500,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rafferty Corporation S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009024622/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Immobilière Maybach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 84, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 72.405.

- Constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 12 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 9 du 4 janvier 2000;
- modifié suivant acte reçu par le notaire Henry BECK, de résidence à Echternach, le 17 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 385 du 9 avril 2003.

Il résulte de la décision unique du gérant prise en date du 06 octobre 2008 que le siège social de la société IMMOBILIERE MAYBACH S.à r.l. a été transféré avec effet immédiat de L-2146 LUXEMBOURG, 55-57, rue de Merl à L-2550 LUXEMBOURG, 84, Avenue du Dix Septembre.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour la société IMMOBILIERE MAYBACH S.à r.l.

Fiduciaire Fernand Faber, Société Anonyme

Cabinet d'experts comptables

Signature

Référence de publication: 2009025844/687/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Holmes Place 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.029.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.486.

Extracts of the resolution taken by the board of managers on February 5th, 2009

- The registered office be transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, a L-2086 Luxembourg with immediate effect.
 - The professional address of the following Managers be modified as follows:
 - * Ms Antonella GRAZIANO, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * Mr. Alain RENARD, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * Mr. Serge KRANCENBLUM, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Certified true copy,

Suit la traduction française de ce qui précède

Extraits des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 février 2009

- Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.
- L'adresse professionnelle des Gérants est modifiée comme suit:
 - * Mme Antonella GRAZIANO, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * M. Alain RENARD, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * M. Serge KRANCENBLUM, M.B.A., résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le 5 février 2009.

Certifié sincère et conforme
HOLMES PLACE 1 S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signatures
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009025886/795/33.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Operinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord / rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 98.137.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 11 novembre 2008 que:

- M. Laurent MULLER administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 décembre 2008 que:

La démission de M. Marc MULLER de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée.

Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne) demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

La démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

La FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. avec siège social sis 3a, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A.. Son mandat prendra effet à compter de la vérification des comptes annuels au 30 juin 2008 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

un mandataire

Référence de publication: 2009025993/717/33.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

UBS Access Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.426.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 15 décembre 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Ralf Schröter, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Hermann Kranz, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, pour une période de deux ans se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. René Egger, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg pour une période de trois ans se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Sont élus au Conseil d'Administration:

- M. Max Philipp Studer, Pelikanplatz 15, CH-8001 Zurich, Suisse, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour UBS Access Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Martin Rausch

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2009024608/1360/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Rimar Internationale S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.966.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 26 janvier 2009

1. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 3/2/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RIMAR INTERNATIONALE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024656/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.758.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 décembre 2008 à Bascharage que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Le mandat d'administrateur de M. John Papin à été révoqué avec effet à la date de la présente assemblée;
- M. Steven Kiefer à démissionné de ses fonctions (i) d'administrateur et (ii) d'administrateur délégué avec effet au 31 décembre 2008;
- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs avec effet à la date de la présente assemblée et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire:

* M. Vincent Fagard, né le 27 août 1965 à Namur, Belgique, demeurant au 167, route de Ramilies, B-5310, Eghezée, Belgique;

* M. Kevin Herlan, né le 24 septembre 1959 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 13 rue A. Liesch L-8063 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Etienne Jacqué, né le 21 février 1966 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurent au 130, route de Péppange L-3271 Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025295/1035/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Avouillons Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.735.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 13 janvier 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Géraldine SCHMIT de son poste de gérante de la société avec effet au 16 janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Eric GILSON, résidant professionnellement au 29, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, au poste de gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 16 janvier 2009.

Troisième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur José CORREIA de son poste de gérant de la société avec effet au 16 janvier 2009.

Quatrième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Christian TAMISIER, résidant professionnellement au 8, rue Saint-Léger à CH-1205 Genève, au poste de gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 16 janvier 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009024527/5065/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Mandataria Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 56.810.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman notaire de résidence à L-Differdange en date du 4 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 34 du 28 janvier 1997.

- Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 483 du 27 mars 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 décembre 2008 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) Reconduction pour une durée de six ans du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Jean FABER, demeurant professionnellement à L-Luxembourg

- Monsieur Lionel CAPIAUX, demeurant professionnellement à L-Luxembourg

- Mademoiselle Jeanne PIEK, demeurant professionnellement à L-Luxembourg
2) Reconduction pour une durée de six ans du mandat du commissaire aux comptes suivant:
- FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A., avec siège social à L-Luxembourg, commissaire aux comptes 15, Boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

MANDATARIA IMMOBILIERE S.A.

Fiduciaire Fernand Faber

Signature

Référence de publication: 2009025290/687/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Celtes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.103.677.184,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.509.

—
*Extrait du Procès-verbal d'une Assemblée générale
tenue extraordinairement le 26 janvier 2009*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Egbert Jansen, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, gérant, en remplacement de Monsieur Hans Albert Kerkhoven, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Egbert Jansen / Vijay Krishna Goyal

Gérant / Gérant

—
*Extract of the Minutes of a Shareholders Meeting
held extraordinarily on January 26, 2009*

The Shareholders decide to appoint Mr Egbert Jansen, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, director, in replacement of Mr Hans Albert Kerkhoven, for an undetermined period.

Luxembourg, January 27, 2009.

Certified true extract

Egbert Jansen / Vijay Krishna Goyal

Director / Director

Référence de publication: 2009025287/571/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Systemgastronomie K. Kiermeier G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 90.970.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den achten Januar.

Vor Maître Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum von Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Herr Georges THINNES, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, "der Bevollmächtigte"

handelnd als Vertreter von Herrn Konstantin KIERMEIER, wohnhaft in L-8086 Bertrange, 37, Cité am Wenkel,

"der Vollmachtgeber"

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 14. Oktober 2008, welche, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte erklärt und bietet den Notar, zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SYSTEMGASTRONOMIE K. KIERMEIER G.m.b.H.", nachfolgend die "Gesellschaft" genannt, R.C.S. Luxemburg Nr. 90.970, mit Gesellschaftssitz in L-3898 Foetz, 5, rue du Brill, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Me Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, am 3. Januar 2003, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nr. 235 vom 5, März 2003.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundertEuro) beläuft, eingeteilt in 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile mit einem Nennwert von EUR 100 (einhundert Euro) je Anteil, vollständig eingezahlt.

3. Dass der Vollmachtgeber Besitzer aller Anteilen der Gesellschaft, die das Kapital darstellt, geworden ist.

4. Dass der Vollmachtgeber, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2008 aufzulösen.

5. Dass der Vollmachtgeber, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass sämtliche bekannte Passiva der Gesellschaft vollständig ausgezahlt wurden.

6. Dass der Vollmachtgeber ebenfalls erklärt, dass er die Verantwortung für irgendwelche eventuelle unbekannte unbezahlte Passiva der Gesellschaft tragen wird, und er erklärt in unwiderruflicher Weise, dass er, zusammen mit der Gesellschaft, die Pflicht, irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva auszuführen, übernehmen wird.

7. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass der alleinige Gesellschafter die sämtliche Aktiva übernimmt und dass er irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva der aufgelösten Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

8. Dass der Vollmachtgeber den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

9. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren im Gesellschaftssitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

WORÜBER URKUNDE, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden, hat der vorerwähnte Bevollmächtigte die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. THINNES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009, Relation: LAC/2009/1319. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025642/211/47.

(090027734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Dété Publicité & Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 57.905.

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Dan THILL, conseiller en communication, né à Luxembourg le 11 octobre 1960, demeurant à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse;

2.- Monsieur Pierre FRIOB, commerçant, né à Luxembourg le 12 août 1967, demeurant à L-2440 Luxembourg, 20, rue de Rollingergrund,

représenté par Monsieur Dan THILL, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2008;

3.- Monsieur Christophe ROYEN, employé privé, né Verviers (Belgique) le 28 novembre 1974, demeurant à L-7216 Bereldange, 2, rue Bour,

représenté par Monsieur Dan THILL, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 janvier 2009;

4.- Monsieur Patrick KEMPER, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 10 juin 1959, demeurant à B-6700 Arlon, 19, Chemin de la Rentertkapell,

représenté par Monsieur Dan THILL, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 novembre 2008;

5.- Monsieur Fatih ZABUN, employé privé, né à Châteauroux (France), le 16 août 1959, demeurant à L-8046 Strassen, 12, rue de la Vallée,

6.- La société anonyme D.T. FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.705, représentée par son administrateur-délégué, à savoir:

- Monsieur Dan THILL, préqualifié;

7.- Mademoiselle Virginie WILLEMET, photographe, née à Libramont-Chevigny (Belgique) le 5 novembre 1981, demeurant à B-6880 Bertrix, rue de la Vierre, Orgeo 24,

représentée par Monsieur Dan THILL, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} décembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- à 6.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "Dété PUBLICITE & COMMUNICATION, S.à r.l.", avec siège social à L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 20 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 230 du 9 mai 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé portant cessions de parts sociales tenue en date du 11 mai 1998, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C, numéro 538 du 23 juillet 1998, modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 264 du 7 avril 2000, modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 157 du 7 février 2004, et modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1215 du 26 novembre 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 57.905.

II.- Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000.-) représenté par trois mille six cents (3.600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées, appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Dan THILL, préqualifié, trois cent soixante parts sociales,	360
2.- à Monsieur Pierre FRIOB, préqualifié, quatre cent cinquante parts sociales,	450
3.- à Monsieur Christophe ROYEN, préqualifié, trois cent soixante parts sociales,	360
4.- à Monsieur Patrick KEMPER, préqualifié, cent cinquante parts sociales,	150
5.- à Monsieur Fatih ZABUN, préqualifié, deux cent quarante parts sociales,	240
6.- à la société D.T. FINANCE S.A., préqualifiée, deux mille quarante parts sociales,	<u>2.040</u>
Total: trois mille six cents parts sociales,	3.600

III.- Ensuite, Monsieur Fatih ZABUN, préqualifié, déclare, par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les deux cent quarante (240) parts sociales qu'il détient dans la société dont s'agit à la société anonyme D.T. FINANCE S.A. préqualifiée, qui accepte par son représentant, moyennant le prix global de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500.-) somme que le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Le cédant et la cessionnaire, par son représentant, déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

IV.- La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

La cessionnaire, par son représentant, déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société.

La cessionnaire, par son représentant, renonce à toute garantie de la part du cédant.

V.- Monsieur Dan THILL, Monsieur Fatih ZABUN, Monsieur Christophe ROYEN et Mademoiselle Virginie WILLEMET, ces derniers représentés ainsi qu'il a été dit, agissant en leurs qualités de gérants de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VI.- Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts sociales dont il a été question ci-avant, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000.-) représenté par trois mille six cents (3.600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Par Monsieur Dan THILL, conseiller en communication, né à Luxembourg le 11 octobre 1960, demeurant à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, trois cent soixante parts sociales,	360
2.- Par Monsieur Pierre FRIOB, commerçant, né à Luxembourg le 12 août 1967, demeurant à L-2440 Luxembourg, 20, rue de Rollingergrund, quatre cent cinquante parts sociales,	450
3.- Par Monsieur Christophe ROYEN, employé privé, né Verviers (Belgique) le 28 novembre 1974, demeurant à L-7216 Bereldange, 2, rue Bour, trois cent soixante parts sociales,	360
4.- Par Monsieur Patrick KEMPER, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 10 juin 1959, demeurant à B-6700 Arlon, 19, Chemin de la Rentertkapell, cent cinquante parts sociales,	150
5.- Par la société anonyme D.T. FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.705, deux mille deux cent quatre-vingts parts sociales,	2.280
Total: trois mille six cents parts sociales,	3.600

Les parts sociales sont intégralement libérées."

Deuxième résolution

Les associés décident de révoquer de sa fonction de gérant administratif de la Société Monsieur Fatih ZABUN, pré-qualifié.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant administratif est accordée à Monsieur Fatih ZABUN, préqualifié.

La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique de la branche concernée.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600.-) sont à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, agissant ès-dites qualités, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Dan THILL, Fatih ZABUN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2434. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009025494/222/115.

(090028008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Martac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 1, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 144.716.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt neuf janvier.

Par-devant Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

- Monsieur Antonio Candido MARTINO, gérant, né le 07.10.1977 à Luxembourg, demeurant au 16A, rue Belle-Vue, L-7516 ROLLINGEN.

Ici représenté sur base d'une procuration, donnée à Monsieur Paul DIEDERICH administrateur de sociétés demeurant à HAGEN et jointe au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "MARTAC" Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Antonio MARTINO, précité	100	parts sociales
Total	100	

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio MARTINO, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

2. Le siège social de la société est fixé au 1, rue de Peppange, L-3270 BETTEMBOURG.

3. Il a été décidé de créer une succursale sise au 83, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 février 2009. Relation: EAC/2009/1145. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

Pétange, le 06 février 2009.

POUR EXPEDITION CONFORME

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2009025633/207/93.

(090027569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Alnitak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.452.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.017.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 janvier 2009

A/ Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Alessandro Belli avec effet au 23 décembre 2008, les Associés ont décidé de nommer en remplacement comme Gérant B avec effet au 23 décembre 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008, Monsieur Luca Saporiti, né le 21 mai 1975 à Busto Arsizio (Varese - Italie), ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas).

De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

GERANTS A:

- Monsieur Steven Glassman, né le 17 Août 1964 dans le New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, 9^{ème} étage, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Guy Harles, né le 04 Mai 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- Monsieur Stefan Aumann, né le 12 Novembre 1970 à Aschaffenburg (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Neue Mainzer Straße 52, D-60311 Frankfurt am Main (Allemagne);

GERANTS B:

- Monsieur Luca Saporiti, né le 21 mai 1975 à Busto Arsizio (Varese - Italie), ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas);

- Monsieur Francesco Moglia, né le 27 Mai 1968 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Eric Scussel, né le 01 Juillet 1974 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

B/ Les Associés ont décidé de transférer le siège social de la société avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signature
un mandataire

Référence de publication: 2009025890/795/38.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Nuotoundici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.873.

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NUOTOUNDICI S.A., en date du 18 juin 2007, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme NUOTOUNDICI S.A. du 18 juin 2007, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg en Italie, a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits et a accepté la démission des administrateurs et du commissaire, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités d'Italie.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société à Rome en Italie ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat de continuation de la "Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura" du 31 janvier 2008, dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2007 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société NUOTOUNDICI S.A. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MORESCHI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2638. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009025486/242/31.

(090027264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

SGBTIF, Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.010,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.596.

In the year two thousand nine, on the sixth day of February.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) SGBTIF (the Company), having its registered office at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 124 596.

Incorporated on December 27, 2006 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Henri Hellinckx, then notary in Mersch, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) n°702 dated April 25, 2007, amended for the last time pursuant to a notarial deed recorded by Maître Anja Holtz, notary residing in Mersch, dated February 1st, 2008, published in the Official Gazette n°711 dated March 21, 2008.

The Meeting is chaired by Mr Anthony Braesch, bank employee, professionally residing at L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Thierry Bodson, bank employee, professionally residing at L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Adrien Felden, bank employee, professionally residing at L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list that all 3,200 shares representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 32,000 are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The attendance list, signed by all the shareholders present, the proxies of the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

a. Capital increase to the extent of ten euros (EUR 10) in order to raise it from its present amount of thirty two thousand euros (EUR 32,000) to thirty two thousand and ten euros (EUR 32,010) by the issue of one (1) new A share with a nominal value of ten euros (EUR 10), with the payment of a share premium of five million one hundred eighty thousand five hundred sixty two euros and forty one cents (EUR 5.180.562,41).

b. Waiver to the preferential subscription right.

c. Amendment of article 5, first paragraph, of the Articles of Association of the Company.

Then the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten euros (10 EUR) in order to raise it from its present amount of thirty two thousand euros (EUR 32,000) to thirty two thousand and ten euros (EUR 32,010) by the issue of one (1) new A share with a nominal value of ten euros (EUR 10), with the payment of a share premium of five million one hundred eighty thousand five hundred sixty two euros and forty one cents (EUR 5.180.562,41).

Second resolution

Cegedim World Internal Services Limited resolves to waive its preferential subscription right and resolves to agree to the subscription of the one (1) new A share by Société Générale Bank & Trust, a Luxembourg company having its registered office at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Subscription and Payment

The new share with a nominal value of ten euros (EUR 10) is subscribed by Société Générale Bank & Trust, prenamed, here represented by Mr Anthony Braesch, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, and is fully paid up together with a share premium of five million one hundred eighty thousand five hundred sixty two euros and forty one cents (EUR 5.180.562,41), so that the amount of five million one hundred eighty thousand five hundred seventy-two euros and forty one cents (EUR 5.180.572,41) is at the disposal of the notary as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting decides to amend article 5, first paragraph, of the Company's Articles of Association, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty two thousand and ten euros (EUR 32,010), represented by 3.169 (three thousand one hundred and sixty-nine) shares of class A and 32 (thirty-two) shares of class B, with a nominal value of ten euros (EUR 10) each. The share premium is exclusively attached to the shares of class B."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,000.-.

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le six février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société SGBTIF (la Société), ayant son siège social au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.596,

constituée suivant par acte de scission, reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 702 du 25 avril 2007 dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire Maître Anja Holtz, le 1^{er} février 2008, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro C-n°711 du 21 mars 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Anthony Braesch, employé de banque, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, (le Président).

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Thierry Bodson, employé de banque, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, (le Secrétaire).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adrien Felden, employé de banque, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, (le Scrutateur).

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Qu'il appert de la liste de présence que la totalité des 3.200 actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente deux mille euros (EUR 32.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires présents à l'Assemblée, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée aux présentes avec les procurations pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence de dix euros (EUR 10,-) en vue de le porter à son montant actuel de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) à trente deux mille dix euros (EUR 32.010,-) par l'émission d'une (1) action nouvelle de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), avec versement d'une prime d'émission de cinq millions cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-deux euros et quarante-et-un cents (EUR 5.180.562,41).

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

3. Décision de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix euros (10,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) à trente deux mille dix euros (EUR 32.010,-) par l'émission d'une (1) actions nouvelle de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec versement d'une

prime d'émission de cinq millions cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-deux euros et quarante-et-un cents (EUR 5.180.562,41).

Seconde résolution

La société Cegedim World Internal Services Limited décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription et admet Société Générale Bank & Trust, avec siège social à 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, à la souscription de l'action A nouvelle.

Souscription et Libération

L'action nouvelle d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) est souscrite par Société Générale Bank & Trust, prénommée, ici représentée par Monsieur Anthony Braesch, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, et est entièrement libérée ensemble avec une prime d'émission de cinq millions cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-deux euros quarante-et-un cents (EUR 5.180.562,41), de sorte que le montant de cinq millions cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-douze euros quarante-et-un cents (EUR 5.180.572,41) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente deux mille dix euros (EUR 32.010,-), représenté par 3.169 (trois mille cent soixante-neuf) actions de classe A (Actions A) et 32 (trente-deux) actions de classe B (Actions B), ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Toute prime d'émission est exclusivement rattachée aux Actions B."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Le document ayant été lu par toutes les personnes présentes, personnes connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et lieu de résidence, les membres du bureau signent ensemble avec nous, Notaire, le présent procès-verbal.

Signé: A. BRAESCH, T. BODSON, A. FELDEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. Relation: LAC/2009/5403. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026714/242/143.

(090028967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Sogeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 100.983.

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée SORECO Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, RCS Luxembourg B 100766,

ici représentée par son gérant Monsieur Patrice ORARD, demeurant à L-3324 Bivange, 8, rue Edouard Steichen,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée "SOGECO S.à r.l.", ayant son siège social à Howald, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 23 juillet 2004, numéro 757.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Michel BERTRAND, demeurant à F-69370 Saint-Didier au Mont d'Or (France), 2, Impasse de la Chevrotière.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. ORARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. Relation: LAC/2009/5401. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026711/242/39.

(090028869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

In the year two thousand and nine, on the tenth of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Appears:

Mrs Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, hereto attached, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE III S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 140.749 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 17, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2008, number 2036 and modified by an Extraordinary General Meeting by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2008 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2361 dated September 26, 2008. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on November 25, 2008, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 4 dated January 2, 2009.

The Manager then declared and requested the notary to state the following:

1. The issued capital of the MANGROVE III S.C.A. SICAR prenamed amounts now to FIFTY NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 59.800.-) represented by ONE (1) fully paid Manager's Share, with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000.-), ONE HUNDRED NINETY EIGHT THOUSAND (198.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10.-) per Share.

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (EUR 220.000.-) represented by ONE Manager's Share held by the Manager with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000.-), ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1.800.000) Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each and ONE HUNDRED

THOUSAND (100.000) Participating Shares, with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10.-) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolution dated January 9, 2009 to increase the issued capital of the Company by SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 7.200.-) to raise it from the present amount of FIFTY NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 59.800.-) to SIXTY SEVEN THOUSAND EURO (EUR 67.000.-) through the issuance of SEVENTY TWO THOUSAND (72.000) new Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10.-) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of SEVEN MILLION ONE HUNDRED NINETY TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (EUR 7.192.800.-).

The SEVENTY TWO THOUSAND (72.000) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE III S.C.A. SICAR, prenamed, so that the total amount of SEVEN MILLION TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 7.200.000.-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

"(b) the issued capital of the Corporation is set at SIXTY SEVEN THOUSAND EURO (EUR 67.000.-) represented by ONE (1) fully paid Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000.-), TWO HUNDRED SEVENTY THOUSAND (270.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10.-) per Share and by TEN HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, ci-annexée, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE III S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 140.749 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2008, l'acte ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2008, sous le numéro 2036 et dont les statuts ont été modifiés par Assemblée Générale Extraordinaire par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2361 du 26 septembre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 25 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 4 du 2 janvier 2009.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital social de la Société MANGROVE III S.C.A. SICAR prédésignée, s'élève actuellement à CINQUANTE NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 59.800.-) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EURO (EUR 30.000.-), CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE (198.000) Actions Ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale par action de DIX CENTIMES d'EURO (EUR 0,10) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées d'une valeur de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT VINGT MILLE EURO (EUR 220.000.-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EURO (EUR 30.000.-), par UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) Actions Ordinaires, d'une

valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune et par DIX MILLE (100.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,10.-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolution du 9 janvier 2009, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (7.200.-) pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE-NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 59.800.-) à SOIXANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 67.000.-) par la création de SOIXANTE DOUZE MILLE (72.000) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,10.-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission totale de SEPT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DOUZE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 7.192.800.-).

Les SOIXANTE DOUZE MILLE (72.000) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE III S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de SEPT MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 7.200.000.-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"(b) Le capital émis de la Société est fixé à SOIXANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 67.000.-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EURO (EUR 30.000.-), DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE (270.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.000.-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. Relation: LAC/2009/5411. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026712/242/126.

(090028873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

LuxCo 68 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.499.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 136.650, incorporated on the 11th of February 2008, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, then notary residing in Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 759 of March 28th, 2008 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Rachel UHL, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; the said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the Sole Shareholder of the société à responsabilité limitée "LuxCo 68 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at L-1840 Luxembourg, 15,

boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg section B number 134.499, incorporated on the 22nd of November 2007, pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 138 of January 18th, 2008 (the Company),

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder is the owner of all the 500 shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. That the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder is worded as follows:

1.- Waiver of the convening notices.

2.- Cancellation of the nominal value of each share.

3.- Increase, with retroactive effect on April 15th, 2008, of the share capital by an amount of EUR 113,924.- (one hundred thirteen thousand nine hundred and twenty-four euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 126,424.- (one hundred twenty-six thousand four hundred and twenty-four euros), without issue of new shares, by increase of the net value of each share, by contribution in cash.

4.- Amendment of Art. 5, paragraph 1st of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect such increase of the share capital.

5.- Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the increase of the share capital specified under item 3 above.

6.- Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices. The Sole Shareholder represented at the Meeting considers himself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to cancel the nominal value of each share.

Third resolution

The Sole Shareholder decides, with retroactive effect on April 15th, 2008, to increase the share capital by an amount of EUR 113,924.- (one hundred thirteen thousand nine hundred and twenty-four euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 126,424.- (one hundred twenty-six thousand four hundred and twenty-four euros), without issue of new shares, by increase of the net value of each share.

The Sole Shareholder, prenamed, represented by Mrs. Rachel UHL, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the capital increase, by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 113,924 (one hundred thirteen thousand nine hundred and twenty-four euros), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend paragraph 1 of Article five of the Articles of Incorporation so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The share capital of the Company is fixed at EUR 126,424 (one hundred twenty-six thousand four hundred and twenty-four euros), represented by 500 (five hundred) shares without nominal value."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above increase of the share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.650, constituée suivant un acte reçu en date du 11 février 2008 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 759 du 28 mars 2008 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante détient l'intégralité du capital social de LuxCo 68 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.499, constituée suivant un acte reçu en date du 22 novembre 2007 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 138 du 18 janvier 2008 (la Société).

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les 500 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25.- chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. L'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation aux formalités de convocation.

2.- Suppression de la valeur nominale de chaque part sociale.

3.- Augmentation, avec effet rétroactif au 15 avril 2008, du capital social à concurrence d'un montant de EUR 113.924.- (cent treize mille neuf cent vingt-quatre euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 126.424.- (cent vingt-six mille quatre cent vingt-quatre euros), sans émission de parts sociales nouvelles, par augmentation du pair comptable de chaque part sociale, par apport en numéraire.

4.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

5.- Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder, individuellement sous leur seule signature, au nom de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (l'augmentation du capital social de la Société décidée sous le point 3 ci-dessus).

6.- Divers.

III. l'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet rétroactif au 15 avril 2008, d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 113.924.- (cent treize mille neuf cent vingt-quatre euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze

mille cinq cents euros) à EUR 126.424.- (cent vingt-six mille quatre cent vingt-quatre euros), sans émission de parts sociales nouvelles, par augmentation du pair comptable de chaque part sociale.

L'Associé Unique, prénommé, représenté par Madame Rachel UHL, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire à l'augmentation de capital, par apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 113.924.- (cent treize mille neuf cent vingt-quatre euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 126.424.- (cent vingt-six mille quatre cent vingt-quatre euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder, individuellement sous leur seule signature, au nom de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société l'augmentation du capital social de la Société décidée sous la troisième résolution ci-dessus, et d'effectuer toutes formalités y relative le cas échéant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3219. Reçu six cent quarante-quatre euros et soixante-deux cents

à 5%: 569,62.-€

+ droit spécifique: 75.-€

Total: 644,62.-€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025658/211/161.

(090027641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.650.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

EuroPRISA Management Company S.A., a Luxembourg public liability company (société anonyme), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.847, acting in its capacity as management company and for the account of EuroPRISA, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Rachel UHL, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; the said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration

The appearing party is the Sole Shareholder of the société à responsabilité limitée "EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B number 136.650, incorporated on the 11th of February 2008, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 759 of March 28th, 2008 (the Company),

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder is the owner of all the 100 shares of the Company having a nominal value of EUR 125 each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. That the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder is worded as follows:

1.- Waiver of the convening notices.

2.- Increase, with retroactive effect on April 15th, 2008, of the share capital by an amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred euros), by the issuance of 120 (one hundred twenty) new shares with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euros).

3.- Amendment of Art. 5, paragraph 1st of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect such increase of the share capital.

4.- Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the increase of the share capital specified under item 2 above.

5.- Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices. The Sole Shareholder represented at the Meeting considers himself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance

Second resolution

The Sole Shareholder decides, with retroactive effect on April 15th, 2008, to increase the share capital by an amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred euros), by the issuance of 120 (one hundred twenty) new shares with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euros).

The Sole Shareholder, prenamed, represented by Mrs. Rachel UHL, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the capital increase, by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend paragraph 1 of Article five of the Articles of Incorporation so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The share capital of the Company is fixed at EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred euros), represented by 220 (two hundred twenty) shares with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euros).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above increase of the share capital of the Company

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EuroPRISA MANAGEMENT COMPANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.847, agissant en sa qualité de société de gestion et pour le compte d'EuroPRISA, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organisé d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante détient l'intégralité du capital social de EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.650, constituée suivant un acte reçu en date du 11 février 2008 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 759 du 28 mars 2008 (la Société).

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les 100 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. L'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation aux formalités de convocation.

2.- Augmentation, avec effet rétroactif au 15 avril 2008, du capital social à concurrence d'un montant de EUR 15.000.- (quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 27.500.- (vingt-sept mille cinq cents euros), par l'émission de 120 (cent vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros, par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1 statuts.

4.- Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder, individuellement sous leur seule signature, au nom de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (l'augmentation du capital social de la Société décidée sous le point 2 ci-dessus.

5.- Divers.

III. l'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide, avec effet rétroactif au 15 avril 2008, d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15.000.- (quinze mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 27.500.- (vingt-sept mille cinq cents euros), par émission de 120 (cent vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'Associé Unique, prénommé, représenté par Madame Rachel UHL, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire à l'augmentation de capital, par apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 15.000.- (quinze mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 27.500.- (vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 220 (deux cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune".

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder, individuellement sous leur seule signature, au nom de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société l'augmentation du capital social de la Société décidée sous la troisième résolution ci-dessus, et d'effectuer toutes formalités y relative le cas échéant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3220. Reçu cent cinquante euros

à 0,5%: 75.-€

+ droit spécifique: 75.-€

Total: 150.-€.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025657/211/155.

(090027679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Diko S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Z.C. Hohkaul, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 4.037.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le douze janvier

ONT COMPARU

1. Monsieur Joseph, Mike DISTELDORFF (dit Menn), gérant, né le 9 novembre 1970 à Esch sur Alzette, demeurant au 27, Rue des 3 Cantons L-8352 Dahlem

2. Monsieur Marc KOCH, gérant, né le 26 août 1966 à Esch sur Alzette, demeurant au 15, An der Olek L-6690 Moersdorf

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux:

I.- Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de "DIKO S.C.I."

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la construction de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, la gestion de ces immeubles, par location ou autrement, la prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés immobilières de même objet, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Art. 3. Cette société aura son siège dans la commune de Sandweiler.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droits ne pourront en aucun cas requérir l'apposition des scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II.- Apports, Capital social, Transmission des parts, Associés

Art. 5. Le capital social est fixé à mille (1.000,-) Euros représenté par cent (100,-) parts de dix (10,-) Euros, chacune.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera suivant les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

III.- Gérance, Année sociale, Assemblée

Art. 10. La société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants élus par l'assemblée ordinaire des associés. Seuls les associés peuvent être élus.

Art. 11. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer la société et l'engager en toutes circonstances.

Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le gérant peut déléguer ses pouvoirs à l'un des associés.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commence au jour déterminé à l'article premier des présents statuts et finit le 31 décembre 2009.

Le gérant établira chaque année une situation patrimoniale au 31 décembre.

Art. 14. Les assemblées des associés sont convoquées par le gérant, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet.

Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement votées.

Art. 15. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation, sans préjudice de l'article 19 des présents statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 17. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 19 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des associés présents ou représentés.

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du gérant sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge du gérant, autorise les acquisitions et les ventes d'immeubles ou de participation ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 19. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apporter une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est reparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 21. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous sein privé entre associés.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Joseph, Mike DISTELDORFF (dit Menn) préqualifié	50,- parts
2. Monsieur Marc KOCH préqualifié,	50,- parts
Total	100,- parts

Les souscripteurs déclarent avoir libéré leurs souscription en espèces de sorte que la somme de mille (1.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à Z.C. Hohkaul Rue de Luxembourg L-5230 Sandweiler
 - 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée Monsieur Joseph, Mike DISTELDORFF (dit Menn) gérant, né le 9 novembre 1970 à Esch sur Alzette, demeurant au 27, Rue des 3 Cantons L-8352 Dahlem
Monsieur Marc KOCH, gérant, né le 26 août 1966 à Esch sur Alzette, demeurant au 15, An der Olek L-6690 Moersdorf.
- La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq cents (500,-) Euros.

Dont acte.

Référence de publication: 2009025711/1286/117.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07995. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Packaging Technology Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 88.945.

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PACKAGING TECHNOLOGY PARTICIPATION S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.945, constituée suivant acte reçu le 9 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1545 du 26 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre VAN KEYMEULEN, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Suisse à l'adresse suivante; Rheinweg 6, 8200 Schaffhausen, Suisse, cette résolution étant à prendre sous la condition résolutoire de la non inscription de la société au Registre des Sociétés en Suisse.

2. Refonte complète des statuts pour les adapter à la législation suisse.

3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

4. Nomination de nouveaux administrateurs et d'un commissaire aux comptes

5. Pouvoir à accorder à Mme Gloria Eschenbach, juriste, demeurant professionnellement à Zürich, Suisse et à Monsieur Hans-Juergen Schmid demeurant professionnellement à Zürich, Suisse, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société en Suisse.

6. Attribution de tous pouvoirs à Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg et à Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société et d'accorder décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société en Suisse

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Suisse à l'adresse suivante: Rheinweg 6, 8200 Schaffhausen, Suisse, et de faire adopter par la société la nationalité suisse, selon la loi suisse, cette résolution étant à prendre sous la condition résolutoire de la non inscription de la société au Registre des Sociétés en Suisse

L'assemblée constate que le droit d'apport prévu par la loi luxembourgeoise a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg, que la société s'est conformée aux dispositions des lois fiscales luxembourgeoises, et décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation suisse.

Un projet des statuts suisses restera annexé au présent acte, pour être enregistré en même temps que lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de **:

Paul von Deschwanden, Swiss Certified Public Accountant, Ebnetstrasse 49, CH- 6043 Adligenswil/LU (Suisse).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de **:

OBT AG, avec siège social à Neuhausen am Rheinfall et bureaux à Rheinweg 9, CH-8201 Schaffhausen (Suisse).

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accorder à Mme Gloria Eschenbach, juriste, demeurant professionnellement à Zürich, Suisse et à Monsieur Hans-Juergen Schmid demeurant professionnellement à Zürich, Suisse, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société en Suisse, pour l'obtention de l'approbation par la loi suisse des résolutions susmentionnées, et, d'une façon générale, pour entreprendre tout ce que les autorités compétentes pourront exiger en rapport avec l'application des résolutions susmentionnées, y compris s'il y a lieu, des modifications apportées aux statuts, afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit suisse et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Septième résolution

L'assemblée décide d'attribuer tous pouvoirs à Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg et à Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société et d'accorder décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société en Suisse.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J-P. VAN KEYMEULEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} février 2008. Relation: LAC/2008/4813. Reçu douze euros (12. - €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025646/211/87.

(090027659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Groupement agricole WEIS Frères, société civile.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 2, Uewerkoulbicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 103.

Im Jahre zweitausendacht, am 29. Dezember

sind die Anteilhaber der zivilrechtlichen Gesellschaft Groupement agricole WEIS Frères société civile mit Sitz in L-8552 Oberpallen, 8, Réidenerwee, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Georges Weis, Gesellschafter, Landwirt, wohnhaft in L-8526 Colpach-Bas, 4, Uewerkoulbicherstrooss

Zum Schriftführer wird Frau Christiane Goedert, Gesellschafterin, Landwirtin, wohnhaft in L-8530 Ell, 2, um Bierg, ernannt.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Erster Beschluss

Abänderung des Artikels 2. des Gesellschaftsvertrages: Der Sitz der Gesellschaft wird durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter nach L-8526 Colpach-Bas, 2, Uewerkoulbicher-strooss verlegt.

Zweiter Beschluss

Austritt des Gesellschafters Jeannot Weis:

Der Gesellschafter Jeannot Weis, wohnhaft in 11, rue de Grundhof, L-6315 Beaufort, verkauft unter Privatschrift seine 14.220 Anteile an der Gesellschaft "Groupement agricole Weis Frères s.c." an den Gesellschafter Georges Weis und tritt zurück als Verwalter der Gesellschaft.

Dritter Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird neu aufgeteilt.

Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt siebenhunderteinundvierzigtausenddreihundertsechundneunzig Euro (€741.396,00) aufgeteilt in neunundzwanzigtausendachthundertfünfundneunzig (29.895) Anteile von je vierundzwanzig Euro achtzig (€ 24,80), welche wie folgt aufgeteilt sind:

1. Herr Georges Weis, Landwirt, wohnhaft in Obercolpach	
fünfundzwanzigtausendzweihundertsiebenundvierzig Gesellschaftsanteile	25.247
2. Frau Christiane Goedert, Landwirtin, wohnhaft in Ell viertausendsechshundertachtundvierzig	
Gesellschaftsanteile	4.648
Total: neunundzwanzigtausendachthundertfünfundneunzig Anteile	29.895

Vierter Beschluss

Die Gesellschaft beschließt die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von vierhundertdreißigtausend-fünfhundertzwanzig Euro (€493.520,00) um es von siebenhundert-einundvierzigtausenddreihundertsechundneunzig Euro (€741.396,00) auf eine Million zweihundertvierunddreißigtausend-neunhundertsechszehn Euro (€1.234.916,00) zu erhöhen, durch Schaffung von neunzehntausendneunhundert (19.900) neuen Anteilen mit einem Wert von vierundzwanzig Euro und achtzig Cent (€24,80), welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Anteile.

Nachdem die anderen Anteilshaber auf ihr zustehendes Zeichnungsrecht verzichtet haben, wurden die neunzehntausendneunhundert (19.900) neuen Anteile wie folgt gezeichnet durch:

Die Eheleute Herr Romain Weis, Landwirt, geboren am 23.01.1971 zu Ettelbruck und seine Ehegattin Frau Marianne Schreiber, Landwirtin, geboren am 30.10.1972 zu Luxemburg, beide wohnhaft in L-8526 Colpach-Bas,

2, Uewerkoulbicherstrooss tätigen folgende Einlagen:

a. Viehkapital:

Das in die Gesellschaft eingebrachte Viehkapital bestehend aus:

Bezeichnung	Alter:	Wert (EUR)
Jung-u. Mastvieh:	bis 1 Jahr	€12.350,00
Jung-u. Mastvieh:	1-2 Jahr	€22.300,00
Jung-u. Mastvieh:	> 2 Jahre	€23.760,00
Milchkühe:	€156.950,00

Dieser Viehbestand wird abgeschätzt auf zweihundertfünfzehn-tausenddreihundertsechzig Euro (€215.360,00).

b. Maschinenkapital:

Maschinen und Einrichtungen laut Abschreibungstabelle abgeschätzt auf zweihundertachtundsiebzigtausend-einhundertsechzig Euro (€278.160,00) Diese Zeichnung wurde durch die Versammlung genehmigt.

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter Georges Weis, vorbenannt, verkauft den neuen Gesellschaftern Romain und Marianne Weis-Schreiber, vorbenannt, 7.188 Anteile an der Gesellschaft Weis Frères s.c. durch Akt unter Privatschrift.

Sechster Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 4 betreffend das Gesellschaftskapital wie folgt abgeändert:

Das Gesellschaftskapital, mit einem Gesamtwert von einer Million zweihundertvierunddreißigtausendneunhundertsechszehn Euro (1.234.916.- EUR), das in neunundvierzigtausendsiebenhundert-fünfundneunzig (49.795) Anteile zu je vierundzwanzig Euro und 80 cent (€24,80) aufgeteilt wird, welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

1) Eheleute Romain Weis-Schreiber	27.088 Anteile
2) Herr Georges Weis	18.059 Anteile
3) Frau Christiane Goedert	4.648 Anteile

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Dauer der Gesellschaft ab dem Tag dieser Versammlung auf fünfzehn (15) Jahre festzusetzen.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt als zweites Verwaltungsratsmitglied folgende Person zu ernennen: Herr Romain Weis, geboren zu Ettelbruck am 23. Januar 1971, wohnhaft in L-8526 Colpach-Bas, 2, Uewerkoulpicherstrooss
Her Weis Jeannot und Frau Goedert Christiane sind nicht mehr als Verwalter tätig.

Art. 31. Die Gesellschaftsführung besteht aus zwei Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

- 1) Herr Romain Weis, vorgenannt;
- 2) Herr Georges Weis, vorgenannt;

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einen neuen Artikel in die die Statuten der Gesellschaft aufzunehmen:

Art. 32. Alle Umänderung der vorliegenden Statuten, sowie alle sonstigen Änderungen welche die Situation der Gesellschaft betreffen, müssen der Verwaltung der Technischen Dienste der Landwirtschaft (ASTA) und dem Service d'Economie Rurale unverzüglich mitgeteilt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf zweitausendfünfhundert Euro (2.500,00 EUR) abgeschätzt.

Angefertigt in soviel Exemplaren wie Parteien, Colpach-Bas, den 29. Dez. 2008.

Goedert Christiane / Schreiber Marianne / Weis Romain / Weis Georges / Weis Jeannot.

Référence de publication: 2009025835/801225/90.

Enregistré à Diekirch, le 27 janvier 2009, réf. DSO-DA00448. - Reçu 2771,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090027925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Damolu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.274.

L'an deux mille neuf.

Le vingt janvier.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DAMOLU HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 52.274,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 593 du 22 novembre 1995,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2001, publié au Mémorial C866 du 11 octobre 2001.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT VINGT-CINQ (125) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE US DOLLARS (USD 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT VINGT-CINQ MILLE US DOLLARS (USD 125.000,-) sont dûment représentées à la présente

assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision d'augmenter le nombre d'actions de CENT VINGT-CINQ (125) à MILLE (1.000), en réduisant la valeur nominale des actions pour la porter de MILLE DOLLARS USD (USD 1.000,-) à CENT VINGT-CINQ DOLLARS USD (USD 125,-); Le capital de la société sera donc de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS USD (USD 125.000,-), représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ DOLLARS USD (USD 125,-) chacune;

2. Attribution des nouvelles actions aux actionnaires actuels dans la proportion des actions détenues;

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

4. Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'actions de CENT VINGT-CINQ (125) à MILLE (1.000), en réduisant la valeur nominale des actions pour la ramener de MILLE DOLLARS USD (USD 1.000,-) à CENT VINGT-CINQ DOLLARS USD (USD 125,-). Le capital de la société sera donc de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS USD (USD 125.000,-), représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ DOLLARS USD (USD 125,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'attribuer les nouvelles actions aux actionnaires actuels dans la proportion des actions détenues.

Troisième résolution

Suite aux décisions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital souscrit est fixé à CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS USD (USD 125.000, -), représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ DOLLARS USD (USD 125,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009026607/219/63.

(090028728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Eldolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1421 Luxembourg, 6, rue de Dormans.

R.C.S. Luxembourg B 53.054.

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ELDOLUX" (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.054, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 58 du 1^{er} février 1996, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 2 juillet 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 204 du 6 février 2002.

Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée nomme comme scrutatrice Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, à L-1421 Luxembourg, 6, rue de Dormans.

2. Décision de dissoudre la Société et de liquider ses actifs.

3. Nomination de Monsieur Abdessattar KHIARI, né le 17 février 1950 à Manouba (Tunisie), et demeurant à 4, rue Abdalah Abi Baker, 2036 La Soukra (Tunisie), comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi modifiée sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre à L-1421 Luxembourg, 6, rue de Dormans.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la Société, Monsieur Abdessattar KHIARI, né le 17 février 1950 à Manouba (Tunisie), et demeurant à 4, rue Abdalah Abi Baker, 2036 La Soukra (Tunisie).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et notamment ceux prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société, à savoir Monsieur Eric MAGRINI, président du conseil d'administration, Messieurs Philippe TOUSSAINT et Xavier SOULARD, et au commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société anonyme H.R.T. Révision S.A. pour l'exécution de leur mandat respectif.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; GOERES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 janvier 2009. Relation GRE/2009/333. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009025654/231/66.

(090027786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

PT Holding S.A., Packaging Technology Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.671.

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PACKAGING TECHNOLOGY HOLDING S.A.", en abrégé "PT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 59.671, constituée suivant acte reçu le 11 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 520 du 24 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre VAN KEYMEULEN, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.443 (cinq mille quatre cent quarante-trois) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Suisse à l'adresse suivante: Rheinweg 6, 8200 Schaffhausen, Suisse, cette résolution étant à prendre sous la condition résolutoire de la non inscription de la société au Registre des Sociétés en Suisse.

2. Refonte complète des statuts pour les adapter à la législation suisse.

3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

4. Nomination de nouveaux administrateurs et d'un commissaire aux comptes

5. Pouvoir à accorder à Mme Gloria Eschenbach, juriste, demeurant professionnellement à Zürich, Suisse et à Monsieur Hans-Juergen Schmid demeurant professionnellement à Zürich, Suisse, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société en Suisse.

6. Attribution de tous pouvoirs à Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg et à Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société et d'accorder décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société en Suisse

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Suisse à l'adresse suivante: Rheinweg 6, 8200 Schaffhausen, Suisse, et de faire adopter par la société la nationalité suisse, selon la loi suisse, cette résolution étant à prendre sous la condition résolutoire de la non inscription de la société au Registre des Sociétés en Suisse

L'assemblée constate que le droit d'apport prévu par la loi luxembourgeoise a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg, que la société s'est conformée aux dispositions des lois fiscales luxembourgeoises, et décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation suisse.

Un projet des statuts suisses restera annexé au présent acte, pour être enregistré en même temps que lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction.

25532

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2009:

Paul von Deschwanden, Swiss Certified Public Accountant, Ebnetstrasse 49, CH- 6043 Adligenswil/LU (Suisse).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2009:

OBT AG, avec siège social à Neuhausen am Rheinfall et bureaux à Rheinweg 9, CH- 8201 Schaffhausen (Suisse).

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accorder à Mme Gloria Eschenbach, juriste, demeurant professionnellement à Zürich, Suisse et à Monsieur Hans-Juergen Schmid demeurant professionnellement à Zürich, Suisse, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société en Suisse, pour l'obtention de l'approbation par la loi suisse des résolutions susmentionnées, et, d'une façon générale, pour entreprendre tout ce que les autorités compétentes pourront exiger en rapport avec l'application des résolutions susmentionnées, y compris s'il y a lieu, des modifications apportées aux statuts, afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit suisse et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Septième résolution

L'assemblée décide d'attribuer tous pouvoirs à Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg et à Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société et d'accorder décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société en Suisse.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J-P. VAN KEYMEULEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} février 2008, Relation: LAC/2008/4810. Reçu douze euros (12. - €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025647/211/87.

(090027672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Multiserv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission de Monsieur Nicolas Vandevyver du 6 janvier 2009, que ce dernier a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société, ceci avec effet au 30 janvier 2009.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui s'est tenue le 30 janvier 2009, que Monsieur Christophe Reitemeier, né le 7 décembre 1965 à Metz (France), avec adresse professionnelle à L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée de six ans, son mandat expirant dès lors à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026015/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Lirvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 471.300,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.761.

L'an deux mille neuf, le neuf février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

ONT COMPARU:

1) ILP II S.C.A., SICAR, une société enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.060 et ayant son siège social au 30, rue Marie Adelaïde, L-2128 Luxembourg ("ILP II"), agissant par ILP II S.à r.l. en sa qualité de gérant commandité,

Ici représentée par Monsieur Adrien Coulombel, employé, résidant professionnellement au 30, rue Marie-Adelaïde, L-2128 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) EMILIANA FIDUCIARIA S.P.A., une société enregistrée au registre de commerce de Parma, Italie, sous le numéro 02101250344 ("Emiliana") et ayant son siège social au via P. Torelli, 52, CAP 43100, Parma, Italie,

Ici représentée par Madame Raffaella Quarato, employée, résidant professionnellement au 30, Rue Marie Adelaïde, L-2128, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

ILP II et Emiliana sont définies ensemble comme les "Associés"

pour une assemblée générale extraordinaire des associés de LIRVEST S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg ("la Société"), constituée suivant acte de Maître Jean Joseph Wagner en date du 21 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 mai 2007, n°784. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 4 juillet 2008, n° 1651.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre cent soixante et onze mille euros (471.000 EUR) représenté par mille huit cent quatre-vingt-quatre (1.884) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, neuf cent quarante-deux (942) Parts Sociales Ordinaires de Classe B et (1.884) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Agenda

1. Création d'une nouvelle classe de parts ordinaires de class D ("Parts Sociales Ordinaires de Classe D"), ayant les mêmes droits que les Parts Ordinaires de Classe A, les Parts Ordinaires de Classe B et les Parts Ordinaires de Classe C;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent euros (300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante et onze mille euros (EUR 471.000) à quatre cent soixante et onze mille trois cent euros (471.300 EUR) par l'émission de 3 (trois) Parts Sociales Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

3. Souscription et libération totale des parts sociales émises par ILP II SCA SICAR;

4. Conversion des mille huit cent quatre vingt quatre (1.884) Parts Sociales Ordinaires de Classe C en neuf cent quarante-deux (942) Parts Sociales de Classe A et en neuf cent quarante-deux (942) Parts Sociales de Classe B et suppression de la Classe C, de sorte que le capital social de la Société sera détenu comme suit:

	Parts Sociales de Classe A	Parts Sociales de Classe B	Parts Sociales de Classe D
ILP II S.C.A., SICAR	942	942	3
Emiliana Fiduciaria S.p.A.	1.884	942	0
Total	2.826	1.884	3

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

6. Divers.

Ensuite les associés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées de la Société décident de créer des parts ordinaires de classe D ("Parts Sociales Ordinaires de Classe D"), ayant les mêmes droits que les Parts Ordinaires de Class A, les Parts Ordinaires de Class B et les Parts Ordinaires de Classe .

Deuxième résolution

Les Associées de la Société décident d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de trois cents euros (300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante et onze mille euros (471.000,- EUR) à quatre cent soixante et onze mille trois cent euros (471.300,- EUR) par l'émission de trois (3) Parts Sociales Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune

Intervention - Souscription - Libération

Les trois (3) Parts Sociales Ordinaires de Classe D sont souscrites à l'instant même par ILP II S.C.A., SICAR prénommée, ici représentée par Monsieur Adrien Coulombel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les trois (3) Parts Sociales Ordinaires de Classe D ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trois cents euros (EUR 300,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les Associés de la Société décident de convertir mille huit cent quatre-vingt-quatre (1.884) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, en neuf cent quarante-deux (942) Parts Sociales de Classe A et en neuf cent quarante-deux (942) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et de supprimer la Classe C, de sorte que le capital social de la Société sera détenu comme suit:

	Parts Sociales de Classe A	Parts Sociales de Classe B	Parts Sociales de Classe D
ILP II S.C.A., SICAR	942	942	3
Emiliana Fiduciaria S.p.A.	1.884	942	0
Total	2.826	1.884	3

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital social. "Le capital social est fixé à quatre cent soixante-et-onze mille trois cent euros (471.300,- EUR) représenté par deux mille huit cent vingt-six (2.826) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, mille huit cent quatre-vingt-quatre (1.884) Parts Sociales Ordinaires de Classe B et trois (3) Parts Sociales Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. COULOMBEL, R. QUARATO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. Relation: LAC/2009/5406. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026713/242/96.

(090028954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Medilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 55, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.690.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Philippe TROQUET, né le 26 juillet 1945 à Forrieres, Belgique, administrateur de sociétés, demeurant à B-4130 Hony, 43, rue d'Avister.

Lequel comparant a exposé au notaire Instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant possède cinquante pour cent (50%) des actions de la société anonyme MEDILUX S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 55, rue Grande-Duchesse Charlotte,

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu en 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 683, de 1988

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en 1995, publié au dudit Mémorial C, numéro 182 de 1995

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 102.690

Que le capital social est fixé à trois millions huit cent mille anciens francs luxembourgeois (3.800.000,-FLUX) soit quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-neuf virgule cinquante-quatre euros (94.199,54€) représenté par trois mille huit cents (3.800) actions.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que l'associé, après avoir fait les convocations d'usage le 19 décembre 2008, représentant cinquante pour cent du capital social, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société MEDILUX S.A. avec effet immédiat. Le deuxième actionnaire n'a pas comparu.

Que le comparant déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société MEDILUX S.A.

Qu'il déclare encore que la société n'a plus d'activité depuis plusieurs années, qu'il est investit de tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne.

Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société. Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ph. Troquet, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 janvier 2009 - WIL/2009/58 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 9 février 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009025639/2724/46.

(090027443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Tamara Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.493.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 6 mai 2008 que la société Château Liberme Holding AG, a cédé les 100 parts sociales qu'elle détenait à la société AA&CC LLC, ayant son siège social au 46 State Street, Albany, New York, 12207, USA.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2009026637/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Cristal Purple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.922.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans l'acte daté du 10 juillet 2008, enregistré à Luxembourg le 25 juillet 2008, sous la référence LSO-CS10304, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 11 août 2008 sous la référence 080117338, Newbenefit Holdings Limited, avec siège social au 202, Ioanni Stylianou, Fiat/Office, 2003 Nicosia, Chypre a été nommée à tort gérant de classe A.

Virtus Trust Limited dont le siège social est situé au 634 Bordeaux Court, Les Echelons, GY1 3DR St Peter Port, Guernesey a été nommée gérant de classe A, avec effet au 10 juillet 2008, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024635/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

ArthroCare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 79.875.

—
Par résolutions signées en date du 12 janvier 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de John Raffle, avec adresse au 160, Plymouth Avenue, San Carlos, Californie, Etats-Unis, de son mandat de gérant de type B, avec effet immédiat.

- Nomination de Richard Rew, avec adresse au 1800 Real Catorce, 78746 Austin, Texas, Etats-Unis, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Brian Simmons, avec adresse au 1310 Pasa Tiempo, 78641 Austin, Texas, Etats-Unis, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024636/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Iovis S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 134.582.

—
EXTRAIT

L'administrateur Jean-Pierre Wilwerding et le commissaire aux comptes Fiduc-Concept Sàrl ont démissionné de leurs fonctions et le siège social de la société à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009026635/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.
